Communiqué

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Cogeco inc. annonce les détails de son assemblée des actionnaires et la disponibilité des documents liés aux procurations

MONTRÉAL, le 13 décembre 2024 - Cogeco inc. (TSX : CGO) (« Cogeco » ou la « Société ») informe ses actionnaires que les documents liés aux procurations pour la prochaine assemblée des actionnaires ont été publiés et déposés sur la plateforme SEDAR+ et sur son site Web officiel. Voici les principales informations à retenir :

1. Date, heure et lieu de l'assemblée

L'assemblée se tiendra le mardi 14 janvier 2025, à 11 h 30 (heure standard de l'Est) :

- en direct par webémission à l'adresse: https://my.400.lumiconnect.com/r/participant/live-meeting/400-608-173-827
- en personne chez Lumi Experience Montréal, 1250, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 3610 (36ème étage).

2. Questions soumises au vote

En plus de recevoir les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 août 2024 ainsi que le rapport des auditeurs y afférent, les actionnaires seront invités à se prononcer sur les points suivants lors de l'assemblée :

1. élire huit administrateurs;
2. nommer les auditeurs et autoriser le conseil d'administration à fixer leur rémunération;
3. examiner et, s'il est jugé opportun, approuver la résolution consultative portant sur la démarche du conseil en matière de rémunération des dirigeants.

3. Accès aux documents

Les versions électroniques des formulaires de procurations et d'instructions de vote, de la circulaire et des autres documents reliés aux procurations sont disponibles :

- Sur le site Web de SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca

- Sur le site Web officiel de Cogeco: https://corpo.cogeco.com/cgo/fr/investisseurs/assemblees-des-actionnaires/

4. Dispense

En raison de la grève des travailleurs de Postes Canada et de l'interruption des services postaux qui en résulte, Cogeco se prévaut d'une dispense temporaire de l'obligation de transmission des documents reliés aux procurations pour son assemblée, conformément à la Décision Nº 2024-PDG-0065 de l'Autorité des marchés financiers : *Décision générale coordonnée 51-931 relative à la dispense temporaire des obligations prévues par le Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue et le Règlement 54-101 sur la communication avec les propriétaires véritables des titres d'un émetteur assujetti relativement à l'envoi de certains documents reliés aux procurations pendant une grève des postes*. Cogeco confirme qu'elle s'est conformée à toutes les conditions de la dispense de l'obligation de transmission des documents reliés aux procurations.

5. Instructions pour les actionnaires inscrits et employés (actions détenues en votre nom et représentées par un certificat matériel ou participant au régime d'achat d'actions des employés de Cogeco)

Les actionnaires et employés peuvent demander les éléments suivants :

- Un exemplaire de la circulaire, du formulaire de procuration ou du formulaire d'instructions de vote.
- Le numéro de contrôle requis pour le vote sur la plateforme de vote au lien https://www.investorvote.com
- Des informations sur les moyens de soumettre les votes ou instructions sans recours aux services postaux.

 Ces demandes peuvent être adressées à :

 - Courriel : Service@computershare.com
 - Téléphone : 1-800 564-6253

6. Instructions pour actionnaires véritables (actions détenues par un courtier en valeurs mobilières, une banque ou un autre intermédiaire)

Les actionnaires véritables devront s'adresser à leur courtier en valeurs mobilières pour obtenir les éléments suivants :

- Un exemplaire de la circulaire ou du formulaire d'instructions de vote.
- Le numéro de contrôle requis pour le vote sur la plateforme de vote au lien www.proxyvote.com.

- Des informations sur les moyens de soumettre les votes ou instructions sans recours aux services postaux.

Pour obtenir de l'aide ou demander des documents relatifs à l'assemblée, les actionnaires peuvent contacter la société au 514 764-4600 ou par courriel à legalcorpo@cogeco.com. Pour toute question concernant l'assemblée et pour toute assistance liée au vote de leurs actions, les actionnaires peuvent aussi contacter l'agent de sollicitation de procurations de Cogeco, Morrow Sodali Canada Ltd., au 1-888-444-0593 (sans frais en Amérique du Nord), ou en appelant à frais virés depuis l'extérieur de l'Amérique du Nord au 1-289-695-3075, ou par courriel à assistance@morrowsodali.com.

Cogeco encourage tous les actionnaires à consulter ces documents et à participer activement à l'assemblée. En raison de la grève des travailleurs de Postes Canada, Cogeco encourage également tous ses actionnaires à voter électroniquement. Il est recommandé que tout formulaire de procuration physique ou formulaire d'instructions de vote soit livré en main propre ou par service de messagerie (autre que Postes Canada) afin de s'assurer qu'ils soient reçus en temps opportun.

Les actionnaires votant par procuration doivent le faire **au plus tard le 10 janvier 2025 à 17 h** (heure standard de l'Est).

À propos de Cogeco inc.

Cogeco inc. est un chef de file nord-américain dans les secteurs des télécommunications et des médias. Par le biais de Cogeco Communications inc., nous fournissons des services Internet, de vidéo et de téléphonie filaire de classe mondiale à 1,6 million d'abonnés résidentiels et d'affaires au Canada et dans treize États des États-Unis. Nous offrons également des services sans fil dans la plupart des États américains où nous exerçons nos activités. Par l'entremise de Cogeco Média, nous exploitons au Canada, principalement au Québec, 21 stations de radio ainsi qu'une agence de presse. Nous sommes fiers de notre forte présence dans les communautés que nous desservons ainsi que de notre engagement envers un avenir durable. Les actions subalternes à droit de vote de Cogeco inc. et de Cogeco Communications inc. sont inscrites à la Bourse de Toronto (TSX : CGO et CCA).

Renseignements :

Claudja Joseph
Directrice, communications et DEI
Cogeco inc. et Cogeco Communications inc.
Tél. : 514 764-4600
claudja.joseph@cogeco.com